



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 2 juillet 2025 à 19h00 /
2025eko uztailaren 2ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
26 juin 2025 / 2025eko ekainaren 26a	27	17

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Frédéric CARRICABURU, Marie Pierre CLAVENAD, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Philippe GIRALDI
Francis DOMANGÉ (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Xalbat GARAT (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Philippe CELAYA (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Antoine COGNAUD (k) à Marie Pierre CLAVENAD (i)
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025-41 Avis sur le projet de déménagement et extension de la crèche Loretz / Loretz haurtzaindegiko aldaira eta hedatze proiektuari buruzko iritzia

Créée en 2010 à la résidence Sagardia (quartier Serres), la crèche associative Loretz montre aujourd'hui ses limites structurelles et fonctionnelles. L'équipe dirigeante de l'association a établi un diagnostic et présenté l'opportunité de relocaliser la crèche dans les locaux de l'Ikastola situés au cœur du village qui seront bientôt vacants, ce qui offrirait une réponse concrète aux besoins identifiés. Un COPIL (constitué d'élus en charge de la petite enfance, des affaires sociales et des finances, des parents bénévoles de l'association Loretz, des professionnels travaillant au sein de la crèche, de l'animatrice du RPE, de la PMI du Département et de la CAF) a été créé et s'est réuni à différentes reprises afin de travailler sur le projet de relocalisation de la crèche. Une étude de faisabilité a été confiée à l'architecte Camille LORIN qui établira des plans et un chiffrage des travaux.

Le projet de déménagement de la crèche remplirait plusieurs objectifs :

- Augmenter la capacité d'accueil de 17 à 20 places (potentiellement 24 places), en conservant l'équipe de professionnels actuelle
- Améliorer la qualité des locaux (optimisation des espaces, accessibilité, luminosité)
- Bénéficier d'espaces extérieurs en parie végétalisés
- Renforcer l'ancrage territorial et l'inclusion sociale dès le plus jeune âge
- Faciliter les mobilités douces et la participation à la vie du village

De même, les enjeux de cette relocalisation seraient de :

- Répondre à la dynamique démographique et à la demande croissante de solutions de garde
- Soutenir l'égalité professionnelle femmes-hommes en facilitant la reprise ou le maintien dans l'emploi
- Valoriser le vivre-ensemble et le lien intergénérationnel à l'échelle locale
- Pérenniser la structure de la crèche associative, via un meilleur équilibre financier

Enfin, ce projet apporterait les bénéfices suivants :

- Offre d'accueil plus accessible, qualitative et adaptée aux besoins des familles
- Intégration des enfants dans la vie culturelle, sociale et éducative du village
- Renforcement de l'attractivité résidentielle d'Ascain
- Contribution au développement durable par la promotion des mobilités douces

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de relocalisation de la crèche Loretxoak car elle s'inscrit pleinement dans la stratégie de dynamisation du bourg d'Ascain, en renforçant l'attractivité résidentielle pour les jeunes familles, en soutenant les commerces de proximité et en favorisant des synergies intergénérationnelles. En effet, l'implantation de la crèche au cœur du village contribue à maintenir un équilibre démographique harmonieux, à renforcer la vitalité économique locale, et à construire un cadre de vie durable et accueillant pour l'ensemble des habitants.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSIDÉRANT les avantages pour la commune de la relocalisation de la crèche Loretxoak dans les locaux actuels de l'Ikastola.

APPROUVE le projet de relocalisation de la crèche Loretxoak tel que présenté.

CHARGE le Maire de toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet.

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la CAF pour le financement des travaux liés à la relocalisation de la crèche.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egin eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztatuturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

